

Procès-verbal de l'Assemblée Générale pour l'année 2018 de la Fédération Française de Musicothérapie 20 janvier 2019

Rédaction : Blandine Louchart

Fédération Française de Musicothérapie
Siège Social
3, rue de la Croix Sourdeau
44230 Saint Sebastien Sur Loire

Les organes qui délibèrent lors de cette assemblée générale sont les membres du Conseil d'Administration et du Bureau ainsi que l'ensemble des affiliés présents ou représentés.

L'Assemblée Générale se tient à l'USSIF, Salle de conférence au RdC de l'Hôpital saint Joseph au 185, rue Raymond Losserand, 75014 Paris. Elle débute à 11h25 et s'achève à 12h45.

1/ Ordre du jour

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant :

- Discussions libres autour du bilan de l'année 2018 évoqué lors de la Journée Nationale qui a lieu le matin même : perspective 2020, Congrès francophone, mission communication...
- Vote du rapport moral non encore rédigé mais présenté à l'oral
- Dégagement des thèmes et axes de travail pour la Fédération en 2019
- Écoute des idées des membres affiliés pour la Fédération, à plus ou moins long terme
- Présentation et vote du rapport financier de 2018

2/ Quorum

Membres présents : 47 personnes

Membres représentés : 22 procurations ont été données

Président de l'association : François-Xavier Vrait passe la main à Mikaël Genguelou

Secrétaire de l'Assemblée Générale : Blandine Louchart

3/ Nouveau Bureau

Le nouveau Bureau de la Fédération Française de Musicothérapie a été élu par l'ensemble du Conseil d'Administration le 11 janvier 2019 pour les postes de président, secrétaire et trésorier. Les vice-présidente et secrétaire adjointe ont été élues le 16 janvier 2019. Le poste de trésorier adjoint est toujours à pourvoir.

Voici la composition actuelle du Bureau :

Président : Mikaël Genguelou

Secrétaire générale : Blandine Louchart

Trésorière : Coralie Gaillard

Vice-présidente Émilie Tromeur-Navaresi

Secrétaire adjointe : Cécile Fourage

Étant donné la toute récente élection du nouveau bureau (11 janvier 2019), le rapport moral pour 2018 n'a pu être rédigé. Par ailleurs, faute de temps, le budget prévisionnel n'a pas encore été établi et ne peut donc pas être présenté (mais il n'est pas obligatoire).

4/ Nouveaux axes de travail, commissions

L'Assemblée générale commence par la proposition du président, suite aux discussions précédentes, de définir un nouvel axe de travail sur la **place de la musicothérapie française dans le monde**.

Par rapport à ce qui avait été dit l'an dernier, une commission de travail a commencé à réfléchir à la mise en place du **congrès 2020**.

Le président expose aussi la volonté du CA de donner une **place aux affiliés** dans les commissions. Il invite les personnes volontaires à s'inscrire dans chacune d'entre elles.

5/ Questions et discussions libres à l'initiative des affiliés

L'un des affiliés évoque le cas de collègues musicothérapeutes à Montpellier qui travaillent à temps plein en musicothérapie et ne voient pas l'intérêt de s'affilier à la Fédération. **Quels intérêts pourraient-ils trouver à s'affilier ?**

D'autres personnes expriment que c'est aussi du ressort de chacun de s'affilier à une fédération ou pas.

Les résultats du questionnaire envoyé aux musicothérapeutes ont permis de dégager les problématiques liées à chacun et qui se recoupent, permettent à la Fédération d'avancer dans le but de répondre au maximum à la demande des musicothérapeutes qui auront alors envie de s'affilier.

D'ailleurs, on remarque cette année une **augmentation significative du nombre d'affiliés** suite à la mise en place de la **mission communication**.

Une personne fait remarquer que **tout le monde bénéficie** du travail de la Fédération Française de Musicothérapie.

Une autre parle du **rôle des organismes de formation** dans l'affiliation pour les jeunes professionnels. Peut-être devrait-il y avoir plus d'informations sur la Fédération Française de Musicothérapie lors de leur apprentissage ?

Quelqu'un y évoque la possibilité d'avoir, pour la Fédération, un listing des personnes diplômées afin de **relancer les jeunes professionnels**. Stéphanie apporte une réponse en expliquant qu'un mail-type qu'elle a conçu a déjà été transmis aux centres de formation afin que les anciens et les nouveaux diplômés soient avertis de leur possibilité de s'affilier à la Fédération.

Peut-être serait-il intéressant que des associations comme **la Fédération interviennent dans les formations** pour parler de leur rôle.

Une personne parle de la possibilité de **s'inscrire** avec un accès restreint à la Fédération avant même d'être diplômé pour les **étudiants** des organismes agréés. Cela permettrait de créer un lien avant d'être professionnel. Blandine répond qu'à l'heure actuelle, il n'est pas prévu dans les statuts ou le règlement d'ouvrir l'affiliation aux étudiants mais que cela peut être discuté étant donné que ce n'est pas la première fois que les étudiants se manifestent auprès de la Fédération.

Une jeune affiliée nous dit : la discussion a commencé par la question « qu'est-ce que ça va m'apporter d'adhérer à la Fédération ? » mais en fait, dit-elle, peut-être faut-il penser : « **qu'est-ce que je peux apporter à la Fédération** » ?

La Fédération pourrait être un lieu de ressource, une aide à l'insertion professionnelle, un endroit où discuter des **questions professionnelles** comme la question d'un accord sur une grille de salaire, un ordre d'idée de tarifs. Peut-être devrait-elle réfléchir à tout cela ?

L'une des affiliée nous fait remarquer que nous avons tendance à dire « vous » en parlant de la Fédération alors qu'en tant qu'affiliés, nous devrions dire « **nous** » car nous ne sommes pas une entité abstraite, elle se compose bien d'un Conseil d'Administration mais aussi de tous les membres affiliés.

Il est évoqué par une personne le fait que la Fédération devrait changer de discours. La plupart des personnes s'affilient au départ pour être référencées et trouver plus facilement du travail. Que peut offrir la fédération après cela ? Il faudrait une autre **motivation** pour les personnes qui sont déjà en exercice et pourrait inciter les affiliés à se réaffilier.

Quelqu'un propose la solution de mettre à disposition des publications, des articles. Ce n'est peut-être pas la vocation de la Fédération.

Nicole nous parle alors de la **Revue Française de Musicothérapie** qui existe grâce à l'AFM. Elle est en ligne depuis deux ans et tout le monde peut soumettre un article. Cependant cela nécessite des financements car chaque numéro coûte 500 €.

Nous revenons sur la question de l'insertion professionnelle. Pour certains, c'est plutôt l'objectif des organismes de formation que celui de la Fédération. Et ensuite, c'est à la Fédération d'alimenter la **nécessité de se réaffilier**.

Une personne propose d'ajouter des photos, des vidéos, des liens vers des sites Internet dans le répertoire des musicothérapeutes affiliés, pour être plus attractifs. Nicole lui répond que c'est une question de droits à l'image avant tout.

6/ Votes

Nous terminons les discussions libres et reprenons les différents éléments abordés le matin, à savoir la perspective 2020, la commission congrès, la mission de communication, le lien de la Fédération avec l'EMTC et les différents axes de travail qui se dégagent des discussions.

Le **rapport moral** est voté à l'unanimité et sera rédigé dès que possible. Il est disponible en pièce jointe de ce procès-verbal.

Le **rapport financier** est présenté par Coralie. Il est disponible en pièce jointe de ce procès-verbal. Il témoigne de la situation excédentaire pour l'année 2018. Il est voté à l'unanimité.

Une personne se demande quelle est la **poursuite pour 2019** après le résultat du rapport financier et pour la mission communication. Pour le moment, il est encore trop tôt pour se décider étant donné les changements récents dans le Bureau et le Conseil d'Administration mais nous tenons compte de l'avis des affiliés quant au **succès de la mission de communication**, notamment sur l'apport sur le plan financier.

Quelqu'un évoque de nouveau la **situation des étudiants** en se demandant s'il ne serait pas possible de leur octroyer une cotisation réduite. Stéphanie lui répond en disant que, suite à l'obtention de leur diplôme, ils peuvent s'inscrire en tant que jeunes professionnels à la Fédération en fin d'année civile à titre gracieux avant de cotiser pour l'année civile suivante. Nous précisons que dans les statuts et le règlement intérieur, la place des étudiants n'est pas encore présente. Il y aurait peut-être un intérêt dans la dynamique à penser cette place.

Une personne qui dirige une formation non agréée par la Fédération se demande comment son organisme pourrait participer à la vie de la Fédération, en souhaitant notamment que son site Internet soit référencé sur le site de la Fédération.

Coralie présente la nécessité de **passer la cotisation de 40 à 45 euros en 2020** pour les affiliés. Les frais de la Fédération sont de plus en plus importants : site Internet,

défraiements, préparation du congrès 2020... Une personne trouve que cette cotisation est vraiment peu importante au vu de ce qui se pratique dans d'autres associations ou fédérations. Mais nous voulons rester accessibles pour tous. Une autre personne s'abstient de voter car, en comparaison du coût d'un congrès, 1200 ou 1300 € de plus ne changera pas grand-chose. Toutes les autres personnes votent l'augmentation à 45 € pour l'année 2020.

Il est aussi nécessaire d'**augmenter la cotisation des organismes de formation**. Elle passerait **de 100 à 150 euros en 2019**. Une personne trouve que ce prix est vraiment dérisoire étant donné qu'il s'agit d'une Fédération. Nous évoquons la situation de l'AFM qui ne peut payer davantage. Au fil des discussions, il est indiqué que les représentants des organismes de formation ne sont pas défrayés par la Fédération mais par les organismes eux-mêmes, ce qui fait qu'ils payent bien plus que cela par an à la Fédération. Après à des discussions, cette **décision est votée à l'unanimité**.

L'Assemblée Générale est clôturée par le président à 12h45.

Signataires du procès-verbal :

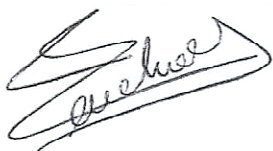
Mikaël Genguelou, président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mikaël Genguelou', written in a cursive style.

Coralie Gaillard, trésorière

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Coralie Gaillard', written in a cursive style.

Blandine Louchart, secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Blandine Louchart', written in a cursive style.